



CONSEIL

Cent soixante-quatorzième session

Rome, 4-8 décembre 2023

Évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO

Résumé

Conformément à l'usage, le Conseil est informé de l'évolution des débats au sein d'autres instances intéressant la FAO, en l'occurrence sur les thèmes suivants:

- 1) les conclusions de la 10^e session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et la Conférence diplomatique sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques;
- 2) la 7^e réunion des ministres de l'agriculture d'Asie centrale et la Conférence internationale sur la sécurité alimentaire tenue à Samarcande;
- 3) les processus relatifs aux petits États insulaires en développement (PEID), aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en développement sans littoral (PDSL);
- 4) le Sommet sur les objectifs de développement durable (ODD) 2023 et l'intelligence artificielle et les solutions numériques pour la transformation des systèmes agroalimentaires.

On trouvera de plus amples informations sur les thèmes susmentionnés dans les annexes web au document CL 174/INF/4.

Suite que le Conseil est invité à donner

Les thèmes susmentionnés sont présentés aux participants à la 174^e session du Conseil pour information seulement.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Directeur
Division des services aux organes directeurs (CSG)
Tél.: +39 06570 55987
Courriel: CSG-Director@fao.org

I. Conclusions de la 10^e session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques et Conférence diplomatique sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques

1. La 10^e session de la Plénière de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), organisée par les États-Unis d'Amérique, s'est tenue à Bonn (Allemagne) du 28 août au 2 septembre 2023. La Plénière a approuvé le résumé à l'intention des décideurs de l'évaluation des espèces exotiques envahissantes¹ et a accepté les différents chapitres de cette dernière, étant entendu que le secrétariat les réviserait ultérieurement pour garantir leur cohérence avec le résumé à l'intention des décideurs, tel qu'il a été approuvé. Le rapport indique que plus de 37 000 espèces exotiques ont été introduites dans les régions et les biomes du monde entier du fait de diverses activités humaines, dont plus de 3 500 espèces exotiques envahissantes nuisibles, qui constituent une grave menace pour la nature et pour les contributions de celle-ci aux populations et à la qualité de vie dans l'ensemble des régions et des pays. Outre les changements profonds qu'elles entraînent dans la biodiversité et les écosystèmes, les espèces exotiques envahissantes ont un coût économique: celui-ci a dépassé les 423 milliards d'USD en 2019 à l'échelle mondiale, et a au moins quadruplé chaque décennie depuis les années 1970. D'après ce même rapport, près de 80 pour cent des incidences répertoriées des espèces exotiques envahissantes sur les contributions de la nature aux populations sont néfastes, notamment s'agissant de l'approvisionnement alimentaire. Dans un registre plus positif, le rapport indique que les invasions biologiques, les espèces exotiques envahissantes et leurs incidences pourraient être évitées à l'avenir grâce à une gestion efficace et des approches plus intégrées. L'utilisation de la lutte biologique contre les plantes et les invertébrés exotiques envahissants s'est révélée efficace dans plus de 60 pour cent des cas connus. Le rapport donne des informations utiles concernant la lutte contre les espèces exotiques envahissantes et la réalisation de la cible 6 du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal.

2. Les évaluations thématiques et méthodologiques continues de l'IPBES portent sur i) les liens entre la biodiversité, les ressources en eau, l'alimentation et la santé², ii) les causes sous-jacentes de l'appauvrissement de la biodiversité, les facteurs d'un changement en profondeur et les possibilités qui s'offrent de concrétiser la vision pour la biodiversité à l'horizon 2050³ et iii) les incidences et la dépendance des entreprises s'agissant de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations⁴. La Plénière, à sa 10^e session, a également approuvé les trois évaluations supplémentaires suivantes, qui doivent être élaborées sur la période allant jusqu'à 2030: i) une deuxième évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques; ii) une évaluation méthodologique rapide du suivi de la biodiversité et des contributions de la nature aux populations; et iii) une évaluation méthodologique rapide de la planification spatiale intégrée et respectueuse de la biodiversité et de la connectivité écologique, pour examen.

3. Le 21 juillet 2022, l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) a décidé de convoquer une Conférence diplomatique en vue de la conclusion d'un instrument juridique international concernant la propriété intellectuelle, les ressources génétiques et les savoirs traditionnels associés aux ressources génétiques, au plus tard en 2024. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore s'est réuni dans le cadre d'une session spéciale du 4 au 8 septembre 2023, et une réunion du Comité préparatoire de la Conférence diplomatique s'est tenue du 11 au 13 septembre 2023.

4. L'établissement et la mise en œuvre d'exigences de divulgation dans les demandes de brevet relatives aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels sont en discussion au sein du Comité

¹ [IPBES Invasive Alien Species Assessment: Summary for Policymakers](#) (version préliminaire non éditée).

² [Nexus assessment \(évaluation des liens\) | Secrétariat de l'IPBES](#).

³ [Transformative change assessment \(évaluation des facteurs d'un changement en profondeur\)](#).

⁴ [Business and Biodiversity assessment \(évaluation relative aux entreprises et à la biodiversité\)](#).

intergouvernemental depuis 2001. La Conférence diplomatique, si elle est couronnée de succès, conclurait ainsi un long processus qui s'est étalé sur plus de deux décennies, au cours desquelles le Comité intergouvernemental a tenu 48 sessions. En 2009, l'Assemblée générale de l'OMPI avait accepté d'«engager des négociations sur la base d'un texte en vue de parvenir à un accord sur le texte d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux qui garantiront une protection efficace des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles»⁵. La Conférence diplomatique va se tenir à un moment où les États continuent de rechercher, dans un certain nombre de forums, des solutions permettant une reconnaissance adéquate des pays d'origine des ressources génétiques et des données de séquençage génétique connexes, et/ou des détenteurs des savoirs traditionnels s'y rapportant, notamment l'Organisation mondiale de la Santé, dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et du Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

II. Septième réunion des ministres de l'agriculture d'Asie centrale et Conférence internationale sur la sécurité alimentaire tenue à Samarcande

5. Le 9 mars 2023, la 7^e réunion des ministres de l'agriculture d'Asie centrale a été organisée conjointement par la FAO et le Ministère de l'agriculture et de l'environnement du Turkménistan sur le thème de la coopération pour la sécurité alimentaire dans le contexte du changement climatique. Durant la réunion, les ministres ont réaffirmé qu'il était nécessaire de rechercher et de mettre en œuvre de nouvelles solutions pour créer des systèmes alimentaires écologiquement viables et adaptés aux effets du changement climatique, au moyen d'approches et de mécanismes innovants. Ils ont également exprimé leur volonté de mettre en pratique le concept d'interaction dans le domaine de la sécurité alimentaire, avec la participation active d'organisations internationales et d'institutions financières.

6. La Conférence internationale sur la sécurité alimentaire, tenue à Samarcande (Ouzbékistan) les 7 et 8 septembre 2023, a été organisée par le Gouvernement ouzbek avec l'appui technique de la FAO.

7. La Conférence a réuni les ministres de l'agriculture de pays de l'Eurasie et du Moyen-Orient, ainsi que des représentants de haut rang de partenaires de développement, de groupes régionaux et d'organismes des Nations Unies et des experts d'organisations internationales et d'institutions financières. Les participants ont souligné l'importance d'une action commune des pays et des organisations internationales et régionales pour assurer la sécurité alimentaire dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes et de multiples problèmes, et ont fait part de leur inquiétude quant à la situation mondiale en matière de sécurité alimentaire. Les débats ont porté sur de multiples sujets, notamment le renforcement de la durabilité des systèmes agroalimentaires dans les pays enclavés, l'accès à une alimentation saine, les effets du changement climatique sur la sécurité alimentaire, l'égalité des genres dans les zones rurales, la promotion du commerce des produits agroalimentaires, en particulier dans les pays enclavés, le développement agricole innovant et l'agriculture numérique. La «[Déclaration de Samarcande](#)» a été publiée à l'issue de la Conférence et sera prochainement soumise à l'Assemblée générale des Nations Unies.

III. Processus relatifs aux petits États insulaires en développement (PEID), aux pays les moins avancés (PMA) et aux pays en développement sans littoral (PDSL)

8. En 2024, la communauté internationale se réunira à Antigua-et-Barbuda pour la 4^e Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement (PEID) et à Kigali (Rwanda) pour la 3^e Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral (PDSL). Ces manifestations permettront d'examiner les progrès accomplis et les difficultés

⁵ WO/GA/38/20, par. 217.

rencontrées dans la réalisation des engagements au titre des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et du Programme d'action de Vienne pour les pays en développement sans littoral, respectivement. De nouveaux programmes d'action distincts sur dix ans seront également mis sur pied pour les PEID et les PDSL.

9. Dans le cadre des préparatifs pour la Conférence sur les PEID, trois réunions régionales d'examen pour les PEID de l'Atlantique, de l'océan Indien et de la mer de Chine méridionale, des Caraïbes et du Pacifique se sont tenues en 2023, parallèlement à une réunion préparatoire interrégionale à Cabo Verde. De même, les préparatifs pour la conférence sur les PDSL qui se sont déroulés au cours de l'année ont consisté en trois réunions régionales d'examen pour les PDSL d'Afrique, d'Amérique latine et d'Asie et d'Europe. Des réunions de comité préparatoire seront organisées pour les deux processus au Siège de l'Organisation des Nations Unies au cours du premier semestre 2024.

10. Cette année, la FAO a participé aux réunions préparatoires susmentionnées, et elle continuera d'appuyer le processus préparatoire en 2024 ainsi que la mise en œuvre des nouveaux programmes d'action.

11. La FAO a renforcé ses activités de concertation sur les politiques relatives à la sécurité alimentaire avec les chefs d'État ou de gouvernement et les représentants gouvernementaux de haut niveau des pays des Caraïbes lors de la 17^e réunion spéciale du Conseil des relations étrangères et communautaires (COFCOR) aux Bahamas en février 2023. Elle a participé, aux côtés du secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), à l'organisation de la 17^e Semaine caribéenne de l'agriculture aux Bahamas en octobre 2023.

IV. Le Sommet sur les objectifs de développement durable (ODD) et l'intelligence artificielle et les solutions numériques pour la transformation des systèmes agroalimentaires

12. Le Sommet sur les objectifs de développement durable (ODD), tenu les 18 et 19 septembre 2023 à New York durant l'Assemblée générale des Nations Unies, a été consacré à l'examen des progrès accomplis et à la présentation des plans nationaux visant à accélérer la mise en œuvre des ODD. L'un des accélérateurs stratégiques qui a été considérablement mis en avant et a fait l'objet d'un examen approfondi est le rôle de levier joué par l'innovation et la technologie, et l'accélération des tendances mondiales, notamment l'arrivée de nouvelles technologies numériques de rupture.

13. La FAO sait que, dans de nombreux secteurs, et en particulier dans l'agriculture, le passage au numérique et l'utilisation des données et de l'intelligence artificielle (IA) jouent un rôle important d'appui à une élaboration de politiques, une planification et une mise en œuvre fondées sur des données probantes, qui visent non seulement à améliorer l'efficacité et la productivité, mais aussi à réduire les effets néfastes sur l'environnement.

14. La FAO s'est employée à contribuer à un «avenir numérique ouvert, libre et sûr pour tout le monde», conformément à la note d'orientation «Notre Programme commun» du Secrétaire général des Nations Unies consacrée à un [Pacte numérique mondial](#).